MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-10-2025

Dossier complet le : 06-10-2025

N° d'enregistrement : 006652/KK P

1 Intitulé du projet

Forage d'irrigation a Neuvy-en-Dunois pour la SCEA FERME DE LA SAULE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SCEA FERME DE LA SAULE

Raison sociale: SCEA FERME DE LA SAULE

N° SIRET: 98272256300011

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: GOUSSU

Prénom(s): Thomas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 16C, 27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ealisation d'un forage d'irrigation voue a arroser 28 ha. Forage visant la nappe de la craie seno-turonienne, grace a un forage de 70 metres de profondeur. Neanmoins, si les calcaires de Beauce sus-jacents se revelent assez productifs, le forage s'arretera dans les calcaires (vers 49 m de profondeur). Dans le cas contraire, les calcaires seront isoles par cimentation et uniquement la nappe de la craie sera captee. Le prelevement annuel maximum envisage sur le forage sera de 37 500 m3, pour un debit instantane maximum de 120 m3/h. Deux sites de reconnaissance, distants de 220 metres et de meme altitude, sont envisages : P1 et P2. Si la reconnaissance au point P1 est negative, une nouvelle reconnaissance sera faite au point P2.

4.2 Objectifs du projet

Realiser un forage destine a arroser 25 ha de cultures (12,5 ha de ble et 12,5 ha de mais, pommes de terres, oignons et betteraves).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Realisation d'un forage visant la craie seno-turonienne. Foration au marteau fond de trou de preference en diametre 445 mm de 0 a 53 m de profondeur, puis foration au marteau fond de trou en diametre 311 mm de 53 a 70 m. Cimentation de 0 a 53 m de profondeur, massif de gravier de 0 a 70 m. Essais de pompage par paliers de debits croissants d'1 heure chacun et essai de longue duree de 72 heures (ou 48 heures si stabilisation du niveau) a 120 m3/h. Les travaux auront une duree de 3 semaines et pourront se derouler en 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le prelevement annuel maximum envisage sur le projet sera de 37 500 m3, pour un debit instantane maximum de 120 m3/h (permettant l'irrgation nocturne). Le projet de forage vise a arroser 25 ha.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.1.0. du decret 93-743 du 29 avril 1993 (modifie notamment par le decret 2006-881 du 17 juillet 2006)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du projet de forage Volume d'eau max preleve pendant les essais de pompage (phase travaux) Debit horaire maximum envisage (phase exploitation) Volume de prelevement annuel maximal (phase exploitation) Emprise totale de la zone de travaux	(70, m) (9 050, m3) (120, m3/h) (37 500, m3/an) (3, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Neuvy-en-Dunois

Code postal : 28800 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°32'40,4"E Lat. : 48°08'21,7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

RNU

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Eaux souterraines a partir du sol
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Site "Beauce et Vallee de la Conie" n°FR2410002 a 1,8 km a l'Est du projet
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Prelevements dans la nappe de la craie seno-turonienne. Le debit instantane maximum de prelevement prevu est de 120m3/h et le volume annuel de prelevement prevu sera au maximum de 37 500 m3. Le calcul des rabattements montre une incidence nulle a tres faible sur les puits et forages utilises environnants.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☑	☐	Un rabattement temporaire et localise, lie au pompage d'essai par paliers et au pompage de longue duree, pourra etre observe. Les essais de pompage feront l'objet d'un suivi strict des niveaux d'eau et des debits d'exhaure avec enregistrement piezometrique dans le forage le plus proche, afin de verifier l'influence du pompage de longue duree a cette distance et estimer au plus juste le rayon de
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Des cuttings issus de la foration des terrains en diametres 445 et 311 mm seront extraits. Ces cuttings seront de nature calcaire, marneuse, argileuse et crayeuse . Ces cuttings seront epandus dans la parcelle, exploitee par la SCEA. Leur volume est estime a environ 10 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les emplacements envisages pour le projet de forage se situent sur une parcelle actuellement cultivee.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet de forage se situe sur une parcelle actuellement cultivee. Le projet de forage, dont la phase de travaux durera environ 3 semaines et dont l'extension finale ne sera que de 3 m², n'aura pas d'impact sur les especes et habitats inscrits au Formulaire Standard de Donnees du site present "Beauce et Vallee de la Conie".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	L'emprise du projet concernera environ 3 m² qui seront pris sur une parcelle actuellement cultivee en grandes cultures.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Du trafic temporaire (quelques jours maximum) d'engins lourds (camion et foreuse) pourra etre constate autour du site, uniquement en phase travaux. Le secteur est agricole. Le projet se situe a 1 km de l'habitation la plus proche.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Des nuisances sonores diurnes (uniquement aux heures de travail ouvrees) seront provoquees par le groupe electrogene, les compresseurs d'air, la foreuse et du trafic des vehicules annexes lors des travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase travaux, la foration pourra generer a proximite immediate des vibrations tres limitees dans le temps et l'espace.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les tests de pompage vont generer au maximum 9 050 m3 d'eau (4 paliers de pompage d'1 h a debits croissants et pompage de longue duree de 48 a 72 h au debit assempte)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux d'exhaure issues des pompages d'essai pourront etre rejetees sur les parcelles de l'exploitation, a bonne distance du projet de forage pour eviter les phenomenes de recyclage

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les dechets generes seront des dechets inertes. Il s'agira des cuttings de forage. Ils seront de nature calcaire, marneuse, argileuse et crayeuse et pourront etre etales dans la parcelle exploitee par la SCEA.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'evitement motivant la localisation du site du projet sont les suivantes : - Proximite d'un chemin d'acces pour faciliter un acces facile pour les machines pendant les travaux, pour entrainer la plus petite perte de terres agricoles possible, - Eloignement maximum par rapport aux stockages de fioul existants, ainsi que par rapport aux conduites de collecte et aux installations de traitement des eaux usees, - En dehors de toute zone humide, site NATURA 2000 ou ZNIEFF, - Eloignement maximum par rapport aux cours d'eau. En phase de travaux : L'organisation du chantier prendra en compte la prevention des risques de pollution accidentelle : acces et stationnements de vehicules, stockage d'hydrocarbure et autres produits. Par exemple, il est recommande de mettre en place une bache plastique sous la machine de forage afin de proteger le forage d'eventuelles fuites d'huile et de carburant. Il est recommande d'eloigner au maximum les produits polluants du forage. En phase d'exploitation : Le forage sera equipe d'une pompe electrique. Il n'y aura donc pas de stockage d'hydrocarbure a proximite du forage. Dans l'hypothese ou malgre tout une substance polluante penetrait accidentellement dans le forage (ou suite a un acte de malveillance), les autorites competentes (MISES, Prefecture, DDT, …) seront prevenues dans les plus brefs delais. Le forage sera ensuite mis en fonctionnement le plus rapidement possible pour eviter au maximum la diffusion du panache de pollution dans la nappe. Les eaux recuperees devront etre stockees le temps d'analyser les polluants mis en cause, puis acheminees vers la station de traitement des eaux la plus proche comportant la filiere de traitement correspondant au(x) polluant(s) identifie(s).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage ne necessite pas d'evaluation environnementale, etant donne : - la nature et la duree tres limitee des travaux, - le respect, lors de la realisation, de l'arrete du 11 septembre 2003, relatif aux prescriptions applicables aux forages, - l'absence de cours d'eau dans un rayon de 9 km, - en dehors de toute zone humide, site NATURA 2000 ou ZNIEFF.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom PORTHEAULT

Prénom Magali

Qualité du signataire Chargee d'etudes hydrogeologiques

À Olivet

Fait le 06-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)